

Le processus d'accréditation

Qui décide si j'obtiendrai mon accréditation?

Le processus d'accréditation de l'ACRB est administré par le Comité d'accréditation, un groupe d'administrateurs de ressources bénévoles accrédités de toutes les régions du pays qui ont démontré un engagement envers un leadership efficace dans l'administration des ressources bénévoles. Leur responsabilité est de s'assurer que les normes d'accréditations de l'ACRB sont respectées.

Comment fonctionne le processus?

Vous pouvez demander une trousse d'accréditation en communiquant avec la présidente du Comité d'accréditation ou en la téléchargeant à partir du site web de l'ACRB. La présidente vous fera parvenir un numéro d'identification personnel. La trousse comprend toutes l'information sur le processus. On vous assignera peut être un mentor qui pourra répondre à vos questions et vous offrir de l'aide.

La présidente du Comité d'accréditation évaluera votre dossier pour

s'assurer qu'il est complet et fera ensuite parvenir vos travaux à trois correcteurs indépendants. Les travaux doivent obtenir une note d'au moins 75 %. Pour qu'un travail soit publié, il doit obtenir une note d'au moins 90 %.

Comment saurai-je si j'ai réussi?

La présidente du Comité vous avisera, ainsi que votre employeur, lorsque votre accréditation aura été accordée.

Comment puis-je obtenir mon attestation?

Les attestations sont remises annuellement lors d'une cérémonie spéciale honorant les administrateurs de ressources bénévoles accrédités. Si vous ne pouvez pas participer à la cérémonie, nous vous ferons parvenir votre attestation.

L'accréditation est-elle permanente?

L'accréditation est valide pour une période de trois ans, après quoi elle doit être renouvelée.

www.cavrcanada.org



Canadian Administrators
of Volunteer Resources

Administrateurs canadiens
des ressources bénévoles

Accréditation

L'ACRB est la seule association professionnelle nationale qui offre une accréditation permanente dans le domaine de la gestion des ressources bénévoles.

www.cavrcanada.org

Déclaration d'accréditation

L'ACRB s'efforce de promouvoir la compétence et l'excellence dans l'administration professionnelle des ressources bénévoles et de reconnaître les réalisations de ses membres.

Le processus d'accréditation de l'ACRB est conçu pour atteindre cet objectif et est fondé sur des normes nationales de pratique et d'excellence dans le domaine de l'administration des ressources bénévoles.



Canadian Administrators
of Volunteer Resources

Administrateurs canadiens
des ressources bénévoles

Le titre, Administrateurs de ressources bénévoles accrédité, est décerné aux membres de l'ACRB qui satisfont les critères d'accréditation de l'ACRB.

Les avantages de l'accréditation

Pour la personne

- Reconnaît les réalisations dans le domaine de l'administration des ressources bénévoles.
- Démontre les compétences en administrations des ressources bénévoles relativement aux normes nationales.
administration of volunteer resources
in relation to national standards
- Dénote un engagement face au professionnalisme et à l'excellence.
professionalism and excellence

Pour la profession

- Rehausse l'image et la crédibilité de la profession.
- Contribue à l'ensemble des connaissances de la de la profession avec possibilité de publication.

Critères

Accréditation initiale

- Membre de l'ACRB
- Trois ans d'expérience dans la profession
profession
- Philosophie personnelle et clairement exprimée du bénévolat
- Leadership éprouvé dans le domaine de la gestion des ressources bénévoles
- Cinquante (50) heures de perfectionnement professionnel au cours des trois dernières années
- Compétences en administration des ressources bénévoles démontrées par l'exécution de deux travaux prescrits.

Accréditation continue

- Membre de l'ACRB
- 25 heures d'éducation continue pour chaque période de trois ans
- Connaissance des défis que présente le domaine de l'administration des ressources bénévoles
- Frais de dossier